



COMMUNE DE GACE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Raymond Clemenceau—géomètre expert— DPLG BP18 61201 Argentan cedex
Tel: 02.33.67.20.97 - Fax: 02.33.67.22.16

DECEMBRE2004

P.O.S. prescrit : 01.08.1974
P.O.S. publié : 16.11.1976
P.O.S. approuvé : 22.06.1977

Première modification : 05.12.1978
Deuxième modification : 19.05.1988
Troisième modification : 27.04.2002

Première révision: prescrit le 08.02.1990

Approuvée le :

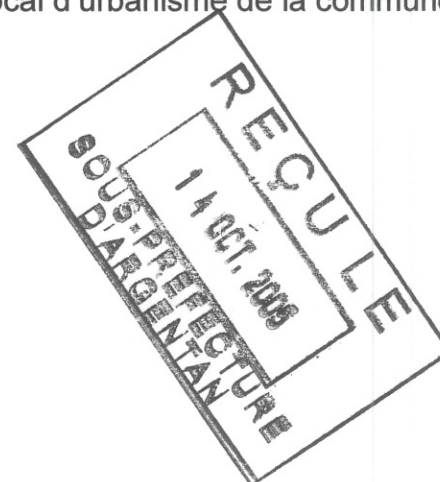
Modification du PLU : 03.07.2018

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du
13 OCT. 2005 Approuvant la révision du plan d'occupation des
sols et sa transformation en plan local d'urbanisme de la commune de
GACE

Fait à GACE le 13 OCT. 2005



Le Maire



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

DURABLE DE GACE

Gacé : Une redéfinition de la politique d'aménagement du territoire avec l'arrivée de l'autoroute A 28.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1) Un développement des activités recentré à proximité de l'autoroute.

A - La zone d'activités des Croisilles : Pôle du développement économique intercommunal.

B - Une zone d'activités commerciales à proximité de l'échangeur.

C- ZA de Gacé, enjeu du renouvellement urbain

2) Une politique de l'habitat cohérente avec la forme urbaine à recomposer et cohérente avec la protection des paysages et des activités agricoles.

Gacé, chef lieu du canton, doit continuer à développer une politique de développement de l'urbanisation à court, moyen et long terme.

Ce développement se fera de trois manières différentes et complémentaires :

A—Le renouvellement urbain du site de la zone d'activités de Gacé.

B- Extensions urbaines:

Le projet d'aménagement et de développement durable propose:

- ♦ Une urbanisation au nord et à l'ouest, dans le prolongement des extensions existantes
- ♦ De recréer un accès vers la RN n° 138 permettant une maîtrise des déplacements urbains des



nouvelles extensions de l'urbanisation.

C- Des accession individuelles à la propriété:

Le territoire communal est ponctué de quelques hameaux et activité agricoles dans un cadre environnemental et paysager de qualité.

Le PADD propose dans un souci d'utilisation économe et équilibrée de l'espace:

- ♦De favoriser la rénovation, l'extension et la rénovation des constructions existantes dans les hameaux
- ♦Une urbanisation maîtrisée dans le hameau des « Favrils »

3) Protection et mise en valeur des paysages et des sites sensibles.

A - La vallée de la Touques

B - La forêt de Saint Evroult

C—Les captages d'eau: source de Mané et des Favrils

D— Protection des espaces agricoles.

E—protection du bocage.

4) Aménagement :

A—Réaménagement de la RN 138 en traversée du bourg.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

DURABLE DE GACE

